FINANCES PUBLIQUES

Contrôle interne budgétaire (CIB) et contrôle interne comptable (CIC) : outils de la nouvelle gestion budgétaire (NGB)

FRFP14	PARIS

2 SEMAINES
du 02/08/2027 au 13/08/2027

CIFOPE
EXPERTISE ET FORMATION

www.cifope.fr

Contrôle interne budgétaire (CIB) et contrôle interne comptable (CIC) : outils de la nouvelle gestion budgétaire (NGB)

OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser les enjeux et les caractéristiques du contrôle interne dans le secteur public.
- Comprendre les similitudes et les différences entre contrôle budgétaire, contrôle comptable, contrôle interne budgétaire (CIB) et contrôle interne comptable (CIC).
- Comprendre et maîtriser l'importance du CIB et du CIC dans les ministères sectoriels.
- Comprendre et maîtriser la démarche de mise en place du CIB et du CIC dans les ministères sectoriels.
- Adapter le contrôle budgétaire et le contrôle comptable dans le cadre de la gestion budgétaire orientée vers la performance.

THÈME ET MODULES PÉDAGOGIQUES

- **Contrôle interne et audit interne dans le secteur public (considérations générales)** : Mettre en évidence le rôle du contrôle interne et de l'audit interne dans la sécurisation de la gestion publique et l'amélioration de la qualité des comptes.
- **Contrôle interne budgétaire (CIB) et contrôle interne comptable (CIC) (Définition et objectifs)** : Définir le contrôle interne budgétaire (CIB) et le contrôle interne comptable (CIC) ainsi que leurs objectifs respectifs à chaque étape de la chaîne budgétaire et comptable.
- **Gouvernance et acteurs du CIB et du CIC** : Clarifier la gouvernance du CIB et du CIC en identifiant les acteurs, leurs responsabilités et les circuits de décision et de reporting au sein des ministères.
- **CIB et contrôle budgétaire oriente vers les risques** : Orienter le contrôle budgétaire vers les risques en construisant une approche fondée sur la cartographie des risques et la mise en place de contrôles clés.
- **Identification et prévention des risques budgétaires** : Identifier et prévenir les principaux risques budgétaires en analysant leurs causes et en proposant des dispositifs concrets de maîtrise et de suivi.
- **Démarche de mise en place du CIB et du CIC dans les ministeres** : Conduire la démarche de mise en place du CIB et du CIC dans les ministères en planifiant les étapes, les livrables et l'accompagnement du changement.

POUR QUI ?

Cadres des ministères des finances et du budget, DAF et directeurs des études et de planification des ministères sectoriels et des établissements publics, contrôleurs financiers, contrôleurs internes, contrôleurs de gestion, conseillers en finances publiques.

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

- **Garantir une expertise de haut niveau** en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales en CIB/CIC et sur une solide expérience de terrain dans les ministères.
- **Assurer une pédagogie résolument opérationnelle**, fondée sur des cas réels, des mises en situation et des outils directement transposables dans vos procédures de gestion.
- **Proposer un accompagnement structuré** avant, pendant et après la formation afin de faciliter l'appropriation des concepts et la mise en œuvre rapide des plans d'actions en CIB/CIC.
- **Fournir des supports et livrables de haute qualité** (guides, fiches outils, trames de cartographie des risques, modèles de plans d'actions) pour renforcer durablement la maîtrise de vos risques budgétaires et comptables.